

## MAIRIE DE LA TERRASSE SUR DORLAY

42, Place des Artisans Boulangers

42740 LA TERRASSE SUR DORLAY

Tél : 04 77 20 95 59

Fax : 04 77 20 90 57

mairie@laterrassesurdorlay.fr

www.la-terrasse-sur-dorlay.com



### COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 MAI 2021

Etaient présents : M. Christian DUCCESCHI, Mme Myriam THEVENON, M. Norbert LACROIX, M. Yves CHOMIER, M. Stéphane PARRIN, M. Rémi GOUDARD, M. Vincent MATRICON, M. Jean-Eric PIERAGGI, M. Olivier VALLET, Mme Stéphanie FREYCENET, M. Marc RIVORY, M. Christophe THELISSON, Mme Marie-Françoise CHOMIENNE, M. Stéphane VIVIER

Pouvoirs :

Absents excusés : Mme Sandrine TERRASSON

Secrétaire de séance : M. Vincent MATRICON

#### **1- Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 06 avril 2021**

Le procès-verbal de la séance du 06 avril 2021 est approuvé à l'unanimité.

#### **2- Organisation du temps scolaire pour la rentrée 2021**

Depuis la réforme des rythmes scolaires la règle d'organisation du temps scolaire fixée par l'article D521-10 du code de l'éducation indique que la semaine scolaire comporte 24 heures d'enseignements réparties sur 9 demi-journées.

En principe, les heures d'enseignement sont organisées les lundi, mardi, jeudi, vendredi et mercredi matin.

Par dérogation, le conseil municipal peut proposer une organisation différente au directeur de l'Académie de l'Education Nationale. Cette proposition doit recueillir l'avis conforme du Conseil d'école.

Pour rappel, depuis la mise en place de cette dérogation l'école de La Terrasse sur Dorlay est revenue sur la semaine de 4 jours.

Cette demande de dérogation étant à renouveler, le Conseil d'école saisi de la question s'est prononcé pour le maintien de l'organisation actuelle.

Accord du Conseil à la majorité (Pour : 12 / Contre : 0 / Abstention : 2)

#### **3- Création d'un poste d'ATSEM**

A partir de la rentrée de septembre 2021 les enfants seront accueillis à l'école maternelle à partir de 2 ans.

Cet accueil se fera dès 7h30 dans le cadre du périscolaire et se terminera à 11h30.

Afin de permettre cet accueil dans de bonnes conditions il est nécessaire de prévoir une ATSEM supplémentaire pour les matinées d'école.

Cela représente un temps de travail hebdomadaire annualisé de 12h30.

Accord du Conseil à l'unanimité.

#### 4- **Décision budgétaire modificative n°1**

Le budget 2021 ayant été voté avant la notification des dotations de l'Etat il y a lieu de voter une décision budgétaire modificative afin de corriger les estimations budgétaires.

La décision budgétaire est la suivante :

Article	Montant
R 7411 – Dotation Globale de Fonctionnement	- 348,00 €
R 74121 – Dotation de Solidarité Rurale	- 56,00 €
R 74127 – Dotation Nationale de Péréquation	+ 198,00 €
R 742 – Dotations aux élus locaux	+ 27 €
R 7488 – Autres attributions et participations	+ 179 €
<b>TOTAL</b>	<b>0,00 €</b>

Accord du Conseil à l'unanimité.

#### 5- **Subventions aux associations**

Suite au vote du budget plusieurs associations habituellement subventionnées par la commune ont fait parvenir à la commune une demande de subvention pour l'année 2021 accompagnée de leur bilan de l'exercice écoulé.

Le Conseil Municipal décide d'attribuer les subventions suivantes :

Association	Montant	Vote
ACUF	350 €	Pour : 13/ Contre : 0/ Abstention : 1
CREATIONS ET LOISIRS	350 €	Unanimité
OGEC de St-Just en Doizieux	400 €	Pour : 11 /Contre : 0 /Abstention : 3

#### 6- **Questions diverses**

- Regroupement Pédagogique Intercommunal : dans le cadre du RPi les groupes de travail proposent une harmonisation des tarifs des cantines des deux communes et la mise en place de menus communs privilégiant la qualité, les circuits courts et le bio. Le surcoût sera pris en charge par la commune. Un système d'inscription et de facturation dématérialisé pour la cantine et le périscolaire est à l'étude.

Concernant le transport des enfants entre les deux communes, SEM mettra en place 2 lignes de transport scolaire entre La Terrasse et Doizieux.

- Projets d'investissement : le programme de voirie établi avec SEM se monte à environ 124 000 €.

Concernant les bâtiments, la priorité sera mise sur la réfection du local et des terrains de tennis. La réfection des façades de l'ancienne gare, un marquage au sol pour le cheminement des PMR au Foyer Notre Dame et une extension du Columbarium sont également à l'étude.

- Demande d'achat de fleurs de la part du Musée des Tresses et Lacets : les élus estiment le devis trop élevé.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h55.

Fait le 19 mai 2021

Le Maire

